

Le Président de l'OEB rencontre les responsables de l'OIT et du TAOIT

Le Président de l'Office européen des brevets (OEB), António Campinos, a rencontré des responsables de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour évoquer le « grand nombre » de dossiers concernant l'OEB actuellement pendants devant le Tribunal Administratif de l'OIT (TAOIT).

En octobre, M. Campinos a rencontré Guy Ryder, Directeur général de l'OIT et Giuseppe Barbagallo, Président du TAOIT, à Genève, dans le cadre d'une « visite de courtoisie officielle » pour se présenter en tant que Président de l'OEB.

Dans un courrier électronique au personnel, M. Campinos explique qu'il a estimé « important de rencontrer [MM. Ryder et Barbagallo] en raison du grand nombre de dossiers en instance devant le TAOIT qui proviennent de l'OEB ».

M. Campinos indique que, selon l'OIT, le stock de dossiers en attente concernant des actions intentées par le personnel d'autres organisations internationales a été pratiquement résorbé et que seul reste le stock de dossiers en attente concernant les actions contre l'OEB.

Le Président explique que l'Office était « particulièrement concerné par le projet de proposition qui aurait permis à l'OIT, à sa propre initiative, de ne plus reconnaître la compétence du tribunal sur une autre organisation internationale, telle que l'OEB, ce qui aurait privé notre personnel de l'accès au tribunal. »

M. Campinos indique que lors des réunions à Genève, l'OEB a pu expliquer comment il avait réduit le nombre de litiges en mettant en œuvre un système de justice interne et en renforçant le dialogue social.

Le Président a ainsi indiqué qu'il avait des réunions individuelles avec le personnel, avec les représentants centraux et locaux du personnel et avec les syndicats afin d'assurer un dialogue « plus constructif à tous les niveaux ».

M. Campinos a aussi mis en exergue un mémorandum d'accord récent avec le Président de la chambre de recours de l'Office, qui indique que la coopération entre le secrétariat du Comité et l'Office doit être « fondée sur les principes de bonne foi et de confiance, dans l'intérêt supérieur de l'Office et de son personnel ».

Enfin, M. Campinos a également indiqué qu'une autre manière de réduire le stock de contestations en attente devant l'OIT était de demander à tous les collègues ayant des recours et des contestations en attente d'envisager la conclusion de « règlements amiables » avec l'Office.

« J'ai parfaitement conscience qu'il y a encore du travail à faire dans notre dialogue social, malgré les progrès que nous avons déjà réalisés », a-t-il affirmé, « toutefois, j'ai confiance dans le fait qu'une plus large utilisation des règlements amiables pourrait se révéler un moyen efficace pour passer d'une culture du litige à une culture du dialogue social ».

Dialogue social

Depuis qu'il a entamé son mandat de cinq ans en tant que Président de l'OEB, M. Campinos tient à faire passer un message de promotion de la motivation du personnel et du dialogue au sein de l'Office.

M. Campinos emploie un ton « nettement différent » lors de la réunion du Comité central du personnel de l'OEB

La motivation du personnel est la « première priorité » du nouveau Président de l'OEB

Cependant, certains critiques ont argué que les actes du Président ne correspondent pas à ses paroles et que M. Campinos est responsable du licenciement d'un employé en application de nouvelles dispositions controversées en matière d'« incompétence » et de la confirmation alléguée d'une mesure interdisant à l'Union syndicale de l'OEB (USOEB) d'envoyer des courriers électroniques au personnel.

L'USOEB a aussi, le 31 octobre, critiqué l'Office pour avoir, selon ses dires, censuré une publication du Comité central du personnel qui traitait de l'unité de règlement des conflits de l'OEB.

L'unité de règlement des conflits agit comme une section destinataire des demandes de réexamen des décisions de la direction, mais ne procède pas elle-même à un réexamen des décisions.

Le Comité central du personnel affirme que l'unité de règlement des conflits a refusé d'enregistrer des demandes et de les transmettre aux personnes chargées de les réexaminer pour qu'elles statuent sur ces demandes et que cette procédure est « troublante pour le personnel et dément l'objectif déclaré des demandes de réexamen des décisions de la direction », qui ont été introduites pour donner à la direction une opportunité de réfléchir sur ses décisions et de régler des différends avant qu'ils ne se transforment en un véritable litige.

Des sources proches de l'USOEB nous ont indiqué que le communiqué du Président avait pris le syndicat par surprise, car ni le Comité central du personnel, ni l'USOEB n'ont été informés de la réunion de M. Campinos au TAOIT, ni invités à cette réunion.

Ces sources considèrent qu'une réunion de ce type sans la participation des représentants légaux du personnel sème de « sérieux doutes sur l'indépendance de cette juridiction ».

« En tout cas, si cet épisode était censé illustrer ce que M. Campinos entend sous l'étiquette du « dialogue social », c'est totalement à côté de la plaque. »

Concernant les « règlements amiables », les sources affirment que les contestations judiciaires ne sont pas introduites pour se « distraire », mais seulement lorsque les « droits du personnel sont violés par l'OEB ».

Lorsque des règlements sont proposés, la grande majorité ont habituellement pour effet « d'ajouter l'insulte au préjudice », selon les mêmes sources, de sorte que les offres léonines sont rejetées par les requérants.

« Si le nombre de contestations est en baisse, c'est principalement en raison des excès de formalités administratives instaurées sous M. Battistelli, » observent les sources, « l'introduction d'un recours étant devenue un véritable parcours du combattant ».

« Le personnel de l'OEB doit maintenant payer pour former un recours lorsque ses droits sont violés. »

Les sources affirment que M. Campinos n'a pas résolu les dossiers pendants devant le TAOIT contre des représentants du personnel et des dirigeants syndicaux et qu'il a déjà pris plusieurs décisions négatives qui vont entraîner de nouveaux recours.

« Si [M. Campinos] continue d'agir comme il le fait depuis qu'il a pris ses fonctions, alors nous craignons que de nouveaux conflits sociaux soient inévitables dans un futur proche, » ont conclu les sources.

L'OEB n'a pas répondu à nos demandes de réaction.